

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL à 20 H

1°) VOTE DU TAUX D'IMPOSITION :

Le conseil décide à l'unanimité de laisser les taux d'imposition identiques à ceux de 2018 .
Les recettes totales s'élèvent à 131 200 €.

2°) VOTE DES BUDGETS 2019

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2019 de la Commune, du CCAS, du lotissement et de l'assainissement qui s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit:

-Budget principal: 395 985, 39 € pour la section fonctionnement.
272 722,00 € pour la section investissement.

-Budget CCAS: 4130,68 € en section de fonctionnement.

-Budget assainissement: 28 647,77 € pour la section fonctionnement.
35 380,15 € pour la section investissement.

-Budget Lotissement: 65 500,17 € pour la section investissement.

Les principaux investissements prévus pour 2019 sont les travaux d'accessibilité de la Mairie, des travaux de voirie et d'électrification et d'adressage.

3°) VOTES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

-Suite à la dernière réunion du conseil municipal concernant le vote des subventions aux associations, certaines étaient en attente du bilan de l'année pour débloquer le versement délibéré. La société de chasse d'Antignac ayant porté en Mairie ses comptes, le conseil municipal décide de lui verser une subvention de 200 €.

- La Ressourcerie Terre d'Eco sollicite une subvention exceptionnelle. Le conseil propose de verser pour cette année 900€ correspondant aux versements des deux prochaines années en une seule fois afin de donner un coup de pouce à cette nouvelle association qui a crée 3 emplois.

4°) TRAVAUX VOIRIE

Le conseil accepte à l'unanimité de lancer les appels d'offres pour les travaux sur les voies communales de Fouillade et de la Broconie pour le montant estimé par CIT.

5°) RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES POUR AVANCEMENT DE GRADE ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL- AVANCEMENT DE GRADE-

Suite à la demande d'avancement de grade d'un agent à l'ancienneté, le conseil décide de fixer à 100 % le ratio d'agent actuellement dans le grade d'adjoint administratif qu'il souhaite appliquer pour les avancements et accepte de faire avancer l'agent sur le grade d'adjoint administratif principal au 1^{er} juillet 2019 et de créer l'emploi.

7°) QUESTIONS DIVERSES

- Une personne est intéressée pour acheter la pointe de terrain au Vignonnet pour y construire un garage automobile et demande un geste sur le prix initial de 5€ le m² vu qu'une partie est en zone inondable. Le conseil décide de baisser le prix à 3 € le m².

- Le Maire informe son conseil que suite à l'enquête publique menée sur les communes d'Antignac et Vebret , le projet de forage de Vebret pour l'alimentation en eau potable du canton de Bort-les-Orgues est abandonné.

Levée de séance à 23h00.